



PLAN
MARSHALL
4.0

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les compétences des tuteurs en entreprise ont de la valeur !

Ce mardi 18 octobre à Mons, les partenaires sociaux présents ont pu découvrir ce qu'est la validation des compétences pour le tuteur en entreprise ainsi que les nouvelles primes en vigueur, depuis ce 1er septembre en Wallonie, en présence du représentant d'Eliane Tillieux, Ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation.

A la demande du secteur de l'électrotechnique (Volta), de nombreux secteurs professionnels se sont mis autour de la table pour mettre en œuvre la validation des compétences notamment pour valoriser la fonction de tuteur. Les opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle ont rapidement suivi le mouvement en demandant l'agrément de 10 de leurs Centres pour devenir Centres de validation des compétences agréés pour cette fonction en 2016.

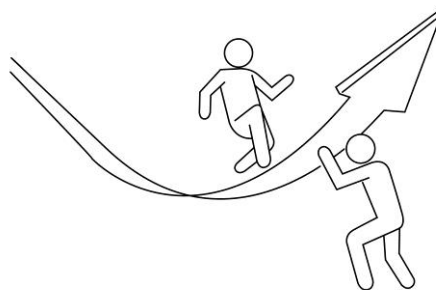
Ingrid adjointe RH et référente tutrice chez Cemôme est l'une des premières candidates à recevoir son Titre de compétence. Elle a réussi une épreuve de validation des compétences pour la fonction de tuteur au Centre IFAPME Mons- Borinage- Centre au mois d'août. Elle l'a passée afin d'avoir une corde en plus à son arc et d'assurer son avenir professionnel.

Par ailleurs, la Ministre Eliane TILLIEUX annonce, dans le cadre de la réforme de la formation en alternance et l'harmonisation des statuts, il convenait encore de réorganiser les incitants financiers à la formation en alternance. « Désormais, pour soutenir un encadrement de qualité dans les entreprises, une prime sera octroyée à l'entreprise qui accueille un jeune et lui consacre un tuteur, formé ou ayant fait valider ses compétences ». Le titre de validation des compétences « tuteur » donnera donc accès à une prime régionale dans le cadre des incitants financiers à la formation en alternance.



Un seul coup d'œil à la rubrique « Pyramides des âges » du site du SPF Economie (Statistics Belgium) permet de prendre conscience du phénomène de vieillissement de la population, et de ses conséquences sur les caractéristiques de la population active. Plus que jamais, il convient d'insister sur l'utilité de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui permet l'anticipation des besoins afin de garantir la pérennité des activités au sein des entreprises. Quel meilleur système pour y parvenir que le tutorat qui valorise les acquis de l'expérience d'un travailleur expérimenté au bénéfice d'un nouveau collaborateur ? Le Tuteur en entreprise est un travailleur que l'on affecte à la formation, à l'accompagnement et à l'intégration de nouveaux collaborateurs en milieux professionnels.

Depuis 2005, toute personne de plus de 18 ans qui a de l'expérience mais pas de diplôme correspondant peut la faire reconnaître officiellement et gratuitement grâce aux Titres de compétence. Plus de 28.000 Titres ont déjà été délivrés dans 47 Centres agréés en Wallonie et à Bruxelles dans 39 métiers.



Contacts presse :

Sébastienne MISONNE - Chargée de communication pour le Consortium de validation des compétences - 0495/546.326 - s.misonne@cfdc.be - www.validationdescompetences.be

